

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté</b>		
AVIS N° 2021 – 04		
<b>Date validation officielle :</b> 18/03/2021	<b>Objet :</b> Actualisation de la Liste Rouge des Bryophytes de Franche-Comté	<b>Vote :</b> unanimité

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 18 mars 2021 sur la base de la présentation de Gilles BAILLY du CBNFC-ORI et des rapporteurs François GILLET et Olivier BARDET.

Vu la proposition de réactualisation de Liste Rouge des Bryophytes de Franche-Comté proposée par le CBNFC-ORI,

**Considérant :**

- que la Liste Rouge prend en compte les données les plus récentes en matière de répartition sub-régionale (Franche-Comté uniquement) et de tendance temporelle ;
- que l'évaluation de la vulnérabilité tient compte des observations récentes dans les territoires limitrophes (Vosges, Lorraine, Alsace, Jura suisse) ;
- que la Liste Rouge est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2012 et 2018 ;
- que la Liste Rouge tient compte des évolutions méthodologiques développées pour la Liste Rouge européenne de 2019 ;
- que l'un des rapporteurs a suivi le travail d'élaboration de la Liste ;
- que le CBNFC-ORI a apporté des réponses aux questions soulevées par le CSRPN lors de sa séance plénière du 18 mars 2021 notamment sur le critère de vulnérabilité associé au niveau NT.

**Le CSRPN souligne :**

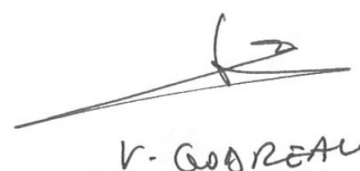
- la qualité du travail produit, et le pas très important franchi depuis la précédente évaluation de 2009 qui ne concernait qu'une sélection de taxons jugés d'intérêt patrimonial ;
- la difficulté d'appliquer strictement les critères de l'UICN en raison des particularités des taxons concernés et du faible nombre de bryologues qui se sont succédés depuis le XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui.

**Le CSRPN demande :**

- que la bibliographie soit étoffée avec les études existantes et les références de toutes les publications citées ;
- que soit assurée une protection efficace des différents taxons en Liste Rouge lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante, et en conséquence que soient établis puis mis en œuvre des plans de conservation adaptés ;
- que les prospections bryologiques se poursuivent sans négliger une approche des communautés bryophytiques (phytosociologie synusiale), notamment dans les habitats peu prospectés (prairies maigres, pâturages, prés-bois...), afin d'améliorer l'estimation du degré de rareté des espèces en complément des inventaires par maille et par commune ;
- que les ateliers de formation à la bryologie soient maintenus afin de conserver cette compétence au sein du CBNFC-ORI et de développer le réseau d'observateurs bénévoles ;
- que la publication de la Liste Rouge soit réalisée et sa diffusion assurée afin de la rendre rapidement accessible aux décideurs et à un large public ;
- qu'un travail sur la Liste Rouge des Bryophytes à l'échelle de l'actuelle région administrative Bourgogne-Franche-Comté soit planifié dans les cinq ans à venir.

**Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la Liste Rouge des Bryophytes de Franche-Comté.**

Le Président du CSRPN  
Vincent GODREAU



V. GODREAU